



RAPPORT ANNUEL

DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
DE DROIT FRANCAIS CARMIGNAC EMERGENTS

(Opérations de l'arrêté du 29 décembre 2023)

SOMMAIRE

1. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	3
2. CARACTERISTIQUES DE L'OPC	8
3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	23
4. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES	29

1. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

CARMIGNAC EMERGENTS
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CARMIGNAC GESTION
24, place Vendôme
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CARMIGNAC EMERGENTS relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé » des règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels décrivant les modalités de valorisation des instruments financiers exposés à la Russie.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers d'émetteurs de pays émergents :

Les titres financiers d'émetteurs de pays émergents du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont évalués à partir de cours cotés sur des places financières émergentes, dont les conditions de fonctionnement peuvent être spécifiques. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours de valorisation avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2024.04.12 18:30:39 +0200



2. CARACTERISTIQUES DE L'OPC

2.1 CLASSIFICATION

Actions internationales.

2.2 MODALITES DE DETERMINATION ET AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Sommes distribuables	Parts « Acc »	Parts « dis »
Affectation du résultat net	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Distribution ou report, sur décision de la société de gestion
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Distribution ou report, sur décision de la société de gestion

2.3 PAYS OU LE FONDS EST AUTORISE A LA COMMERCIALISATION

Parts A EUR Acc : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Suède et Singapour.

Parts A EUR Ydis : Autriche, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Suède et Singapour.

Parts E EUR Acc : Autriche, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Singapour.

2.4 OBJECTIF DE GESTION

Le fonds a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur un horizon de placement recommandé de 5 ans.

La gestion active et flexible porte principalement sur les marchés d'actions émergents sans exclure les autres marchés internationaux, mais aussi sur les marchés de change et de taux, et se fonde sur les anticipations du gérant sur l'évolution de l'environnement économique et des marchés.

De surcroît, le fonds cherche à investir de manière durable et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable. Les modalités d'application de la démarche d'investissement socialement responsable sont décrites dans l'annexe « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » ci-dessous et sont disponibles sur le site internet www.carmignac.com.

2.5 INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence est l'indice des marchés émergents MSCI EM NR (USD).

Le MSCI EM NR (USD) est un indice représentatif des marchés émergents. Il est calculé en dollars par MSCI, dividendes nets réinvestis, puis converti en euros (code Bloomberg NDUEEGF).

MSCI, l'administrateur de l'indicateur de référence utilisé dans la méthode de calcul de la surperformance du fonds, n'est plus inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA depuis le 1 janvier 2021 sans que cela n'affecte son utilisation par le Fonds conformément à la position de l'ESMA 80-187-610. Pour toute information complémentaire sur cet indice, veuillez-vous référer au site Internet de l'administrateur : <https://www.msci.com>.

La société de gestion est en mesure de remplacer l'indicateur de référence si celui-ci subissait des modifications substantielles ou cessait d'être fourni.

Ce fonds est un OPCVM géré activement. Un OPCVM géré activement est un OPCVM dont la composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement. L'univers d'investissement du fonds est au moins partiellement basé sur l'indicateur. La stratégie d'investissement du fonds ne dépend pas de l'indicateur. Par conséquent, les positions du fonds et les pondérations peuvent différer sensiblement de la composition de l'indicateur. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart.

2.6 STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

2.6.1 STRATEGIES UTILISEES

Le fonds est exposé au minimum à 60% de son actif net aux marchés d'actions sans contrainte de zone géographique ou de type de capitalisation. Il peut également être investi au maximum à 40% en obligations, titres de créances négociables et en instruments du marché monétaire.

Au moins 2/3 des actions et des émetteurs des obligations détenues par le fonds ont leur siège social, exercent une partie prépondérante de leur activité ou ont leurs perspectives de développement dans les pays émergents dont frontières.

Le gérant cherche à investir de façon durable sur des instruments financiers à croissance long terme et gère le fonds selon une approche socialement responsable.

Le fonds a toute latitude pour faire varier son exposition au marché de change jusqu'à un maximum de 100% de l'actif net.

La stratégie d'investissement est mise en œuvre au travers du portefeuille de titres vifs et l'utilisation d'instruments dérivés sur les marchés d'actions, de change et de taux sans contrainte a priori d'allocation par zone, secteur, type ou taille de valeurs.

L'allocation d'actifs peut différer sensiblement de celle constituée par son indicateur de référence. De la même façon, le portefeuille constitué dans chacune des classes d'actifs, basé sur une analyse financière approfondie, peut différer sensiblement, tant en termes géographiques que sectoriels, des pondérations de l'indicateur de référence.

La répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs (actions, change et taux) et catégories d'OPC (actions, mixtes, obligataires, monétaires...), est basée sur une analyse financière et extra-financière, reposant sur une analyse fondamentale de l'environnement macroéconomique mondial et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, etc,...), peut varier en fonction des anticipations du gérant.

Stratégie Actions :

La stratégie actions est déterminée à la fois par une analyse financière détaillée des sociétés dans lesquelles le fonds est amené à prendre des participations, qu'elles soient vendeuses ou acheteuses, et par une analyse macroéconomique. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale aux actions du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Ces interventions sont déterminées par :

- la sélection de titres qui résulte d'une étude financière et extra-financière approfondie de la société, de rencontres régulières avec le management et d'un suivi rigoureux des évolutions de l'entreprise. Les critères retenus sont en particulier les perspectives de croissance, la qualité des dirigeants, le rendement et la valeur d'actif. Les critères de sélection des titres également pris en compte pour ce fonds sont les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG).
- l'allocation de l'exposition actions selon les différents secteurs économiques.
- l'allocation de l'exposition actions selon les différentes zones géographiques.

Stratégie de Change :

Les choix opérés par le gérant en termes d'exposition au marché de change résultent d'une analyse macroéconomique globale et notamment des perspectives de croissance, d'inflation et de politiques monétaires et budgétaires des différents pays et zones économiques ainsi que d'une analyse détaillée des dynamiques de balance des paiements. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale au change du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Ces interventions sur le marché du change en fonction des anticipations de l'évolution des différentes devises sont déterminées par :

- l'allocation devises entre les différentes zones géographiques au travers de l'exposition générée par des titres vifs libellés en devise étrangère l'allocation devises entre les différentes zones géographiques directement via des instruments dérivés sur change.

Stratégie de Taux et de Crédit :

Le fonds peut également investir sur des obligations, titres de créances ou instruments du marché monétaire libellés en devise ou en euro, dans la limite de 40% de l'actif net, à titre de diversification en cas d'anticipation négative sur l'évolution des marchés actions. Le choix des investissements réalisés sur les marchés de taux et de crédit est basé sur l'anticipation de scénarios macroéconomiques internationaux, sur une analyse des politiques monétaires des différentes banques centrales et sur les études financières concernant la solvabilité des émetteurs. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale au taux et au crédit du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Pour l'ensemble de ces stratégies, à l'exception de la stratégie crédit, en plus des positions acheteuses, par le biais d'instruments éligibles au portefeuille :

- le gérant est amené à prendre des positions vendeuses (positions dites « courtes » ou « short ») sur les sous-jacents éligibles au portefeuille, lorsqu'il considère que ces sous-jacents sont surévalués par le marché.
- Le gérant met également en œuvre des stratégies de valeur relative par la combinaison de positions acheteuses et vendeuses sur les sous-jacents éligibles au portefeuille.

2.7 DESCRIPTION DES CATEGORIES D'ACTIFS ET DES CONTRATS FINANCIERS ET LEUR CONTRIBUTION A LA REALISATION DE L'OBJECTIF DE GESTION

2.7.1 ACTIONS

Carmignac Emergents, investi au minimum à 51% de son actif net en actions, est exposé au minimum à 60% de l'actif net, au travers de titres vifs ou d'instruments dérivés, aux marchés d'actions internationaux dont une part importante dans les pays émergents. Le fonds intervient sur des valeurs de tous secteurs et de toutes zones géographiques et de tout type de capitalisation.

2.7.2 DEVICES

Le fonds peut utiliser en exposition ou en couverture ou en valeur relative, les devises autres que la devise de valorisation du fonds. Il peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme et conditionnel sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, dans le but d'exposer le fonds aux devises autres que celles de valorisation ou dans le but de couvrir le fonds contre le risque de change. L'exposition nette en devises du fonds peut différer de celle de son indicateur de référence et/ou de celle du seul portefeuille d'actions et d'obligations.

2.7.3 TITRES DE CREANCES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE

En vue de permettre au gérant une diversification du portefeuille, l'actif du fonds peut être investi jusqu'à 40% maximum de l'actif net en instruments du marché monétaires, titres de créances négociables (à court et moyen terme), en obligations à taux fixe ou variable, sécurisées (y compris covered bonds) ou non, pouvant être indexés sur l'inflation de la zone euro ou des marchés internationaux dont les émergents. Le fonds peut investir dans des titres émis par des émetteurs privés ou publics.

Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans la limite de 10% de l'actif net dans des instruments de dette dont la notation pourra être inférieure à « investment grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Il peut également investir dans des produits de taux sans notation. Dans ce dernier cas, la société pourra procéder à sa propre analyse et évaluation de la qualité de crédit. Si la notation est analysée comme inférieure à « investment grade », elle est alors soumise aux limites susmentionnées.

Pour l'ensemble de ces actifs, la société de gestion procède à sa propre analyse du profil rendement/risque des titres (rentabilité, qualité de crédit, liquidité, maturité). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution des notations d'agences du titre) ne se fonderont pas exclusivement sur le critère de ses notations mais reposeront également sur une analyse interne par la société de gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.

Le fonds peut également être investi en titres financiers domestiques chinois à hauteur de 30% maximum de l'actif net. Le fonds peut investir en Chine, entre autres, directement sur le marché interbancaire chinois (CIBM).

Aucune contrainte d'allocation n'est imposée ni entre dette privée et publique, ni sur la maturité, ni sur la sensibilité des actifs choisis.

2.7.4 INSTRUMENTS DERIVES

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le fonds peut intervenir en exposition, en valeur relative ou en couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux dont les marchés émergents, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Les instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), le change à terme, les swaps (dont de performance), les swaptions, et les CFD (contract for difference), portant sur un ou plusieurs des risques/instruments sous-jacents (titres vifs, indices, paniers) sur lesquels le gérant peut intervenir.

Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques et instruments suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- Actions dans la limite de 100% de l'actif net,
- Devises,
- Taux,
- Dividendes,
- Volatilité et variance dans la limite de 10% de l'actif net,
- Matières premières par l'intermédiaire de contrats financiers éligibles dans la limite de 20% de l'actif net,
- Et exchange traded funds (ETF) (instrument financier).

2.7.5 STRATEGIE D'UTILISATION DES INSTRUMENTS DERIVES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Les instruments dérivés sur action, sur indice action ou sur panier d'actions ou d'indices actions sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse ou pour couvrir l'exposition d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs, d'un secteur économique, d'une zone géographique ou tout simplement pour ajuster l'exposition globale du fonds aux marchés actions.

Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les marchés actions selon les pays, les zones géographiques, secteurs économiques, émetteurs ou groupes d'émetteurs.

Les instruments dérivés de change sont utilisés pour s'exposer à la hausse ou à la baisse ou couvrir l'exposition d'une devise ou tout simplement pour ajuster l'exposition globale du fonds au risque de change. Ils pourront être également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les marchés de devise. Le fonds détient également des contrats de change à terme ferme de gré à gré en vue de couvrir le risque de change des parts hedgées libellées dans une devise autre que l'Euro.

Les instruments dérivés de taux d'intérêt sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse, pour couvrir le risque de taux ou tout simplement pour ajuster la durée globale du portefeuille. Les contrats dérivés de taux sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse entre différents marchés de taux selon les pays, les zones géographiques, ou les segments de courbe.

Les instruments de volatilité ou de variance sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse de la volatilité des marchés, pour couvrir l'exposition actions ou pour ajuster l'exposition du portefeuille à la volatilité ou la variance des marchés. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur la volatilité des marchés.

Les instruments dérivés de dividendes sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse du dividende d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs ou pour couvrir le risque de dividende d'un émetteur ou d'un groupe d'émetteurs, le risque de dividende étant le risque que le dividende d'une action ou d'un indice action ne se réalise pas comme anticipé par le marché. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse de dividendes sur le marché actions.

Les instruments dérivés sur matières premières sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse des matières premières, pour couvrir l'exposition aux matières premières ou pour ajuster l'exposition du portefeuille aux matières premières. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les matières premières.

L'exposition globale aux instruments dérivés est contrôlée par le niveau de levier, calculé comme la somme des nominaux sans compensation et sans couverture, couplé à la limite de VaR du fonds (cf. section « VI. Risque global »).

Les instruments dérivés peuvent être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de « Best Execution/Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Ces contreparties sont des établissements de crédit ou des sociétés d'investissement établis dans un Etat membre de l'Union européenne, ayant reçu une notation de crédit minimale de BBB- (ou équivalente) d'au moins une des principales agences de notation de crédit. Les instruments dérivés font l'objet d'échanges de garanties, dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Contrats constituant des garanties financières ». Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds, et/ou sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés.

2.7.6 TITRES INTEGRANT DES DERIVES

Le fonds peut investir sur des titres intégrant des dérivés notamment des obligations convertibles, des opérations *callables/puttables*, des credit linked notes (CLN), des EMTN, des bons de souscription ou des warrants à la suite d'opérations sur titres entraînant l'attribution de ce type de titre, négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux dont les pays émergents, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Ces titres intégrant des dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques et instruments suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- Actions dans la limite de 100% de l'actif net,
- Devises,
- Taux,
- Dividendes,
- Volatilité et variance dans la limite de 10% de l'actif net,
- Matières premières par l'intermédiaire de contrats financiers éligibles dans la limite de 20% de l'actif net,
- Et ETF (instrument financier).

2.7.7 STRATEGIE D'UTILISATION DES TITRES INTEGRANT DES DERIVES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Le gérant utilise des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, afin d'optimiser l'exposition ou la couverture du portefeuille en réduisant notamment le coût d'utilisation de ces instruments financiers ou en s'exposant à plusieurs facteurs de performances.

Le risque lié à ce type d'investissement est limité au montant investi pour leur achat. Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés, hors obligations contingentes convertibles et obligations *callables/puttables*, ne peut pas dépasser plus de 20% de l'actif net.

Dans la limite de 10% de l'actif net, le gérant peut investir dans des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »). Ces titres présentent un rendement souvent supérieur (en contrepartie d'un risque supérieur) à des obligations classiques de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure de capital de l'émetteur (dette subordonnée). Ils sont émis par des établissements bancaires sous la surveillance d'une autorité de tutelle. Ils peuvent ainsi associer des caractéristiques

obligataires et des caractéristiques actions, car ce sont des instruments convertibles hybrides. Ils peuvent être assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui les transforme en actions ordinaires en cas d'évènement déclencheur menaçant la banque émettrice.

Le fonds peut également investir en obligations *callables* et en obligations *puttables* dans la limite de 40% de son actif net. Ces titres de créances négociables comportent un élément optionnel permettant, sous certaines conditions (durée de détention, survenance d'un évènement spécifique...), le remboursement anticipé du principal à l'initiative de l'émetteur (dans le cas des obligations *callables*) ou à la demande de l'investisseur (dans le cas des obligations *puttables*).

2.7.8 OPC ET FONDS D'INVESTISSEMENT

Le gérant peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en :

- Parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger,
- Parts ou actions de FIA de droit français ou européen,
- Fonds d'investissement de droit étranger.

A condition que les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger respectent les critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds peut investir dans des OPC gérés par Carmignac Gestion ou une société liée.

Le fonds peut avoir recours aux « trackers », supports indiciels cotés et « exchange traded funds ».

2.7.9 DEPOTS ET LIQUIDITES

Le fonds peut avoir recours à des dépôts en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Ces opérations sont réalisées dans la limite de 20% de l'actif net. Ce type d'opération sera utilisé de manière exceptionnelle.

Le fonds peut détenir des liquidités à titre accessoire, notamment, pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs.

Le prêt d'espèces est prohibé.

2.7.10 EMPRUNTS D'ESPECES

Le fonds peut être emprunteur d'espèces, notamment en raison d'opérations d'investissement/désinvestissement ou de souscription/rachat. Le fonds n'ayant pas vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, ces emprunts seront temporaires et limités à 10% maximum de l'actif net du fonds.

2.7.11 ACQUISITIONS ET CESSIION TEMPORAIRE DE TITRES

Aux fins de gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le fonds peut effectuer des opérations d'acquisition/cession temporaires de titres, (opérations de financement sur titres) portant sur des titres financiers éligibles au fonds (essentiellement actions et instruments du marché monétaire), jusqu'à 20% de son actif net. Ces opérations sont réalisées afin d'optimiser les revenus du fonds, placer sa trésorerie, ajuster le portefeuille aux variations d'encours, ou mettre en œuvre les stratégies décrites précédemment. Ces opérations consistent en des opérations de :

- Prise et mise en pensions de titres,
- Prêt/Emprunt de titres.

La proportion attendue d'actifs sous gestion qui fera l'objet de telles opérations est de 10% de l'actif net.

La contrepartie à ces opérations est CACEIS Bank, Luxembourg Branch. CACEIS Bank Luxembourg Branch ne dispose d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds. Dans le cadre de ces opérations, le fonds peut recevoir/verser des garanties financières (« collateral ») dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Gestion des garanties financières ».

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique Frais et commissions.

2.8 CONTRATS CONSTITUANT DES GARANTIES FINANCIERES

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition/cession temporaire des titres, le fonds peut recevoir ou donner des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son risque global de contrepartie.

Les garanties financières sont essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat, bons du Trésor... éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres. Toutes les garanties financières, reçues ou données, sont transférées en pleine propriété.

Le risque de contrepartie dans des transactions sur instruments dérivés de gré à gré combiné à celui résultant des opérations d'acquisition/cession temporaires de titres, ne peut excéder 10% de l'actif net du fonds lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de son actif net dans les autres cas.

A cet égard, toute garantie financière (collateral) reçue et servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectera les éléments suivants :

- elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations ou bons du trésor de toute maturité émis ou garantis par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.
- elle est détenue auprès du Dépositaire du fonds ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- elles respecteront à tout moment, conformément à la réglementation en vigueur, les critères en termes de liquidité, d'évaluation, (a minima quotidienne), de qualité de crédit des émetteurs, (de notation minimum AA-), de faible corrélation avec la contrepartie et de diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de l'actif net.

Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension, et dans une moindre mesure en obligations d'Etat ou bons du trésor de haute qualité et en OPC monétaires à court terme.

Les obligations d'Etat et les bons du trésor reçus en garantie financière font l'objet d'une décote comprise entre 1 et 10%. Celle-ci est fixée contractuellement par la société de gestion avec chaque contrepartie.

2.9 PROFIL DE RISQUE

Le fonds est investi dans des instruments financiers et le cas échéant dans des OPC sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments financiers et OPC sont sensibles aux évolutions et aux aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de CARMIGNAC GESTION, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

a) Risque lié à la gestion discrétionnaire : La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance du fonds dépendra des sociétés sélectionnées et de l'allocation d'actifs définie par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

b) Risque de perte en capital : Le portefeuille ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat.

c) Risque lié aux pays émergents : Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, et les variations de cours peuvent y être élevées. Ces variations peuvent être d'autant plus marquées que les marchés sont très petits, difficiles d'accès ou au début de leur développement comme les marchés dits « frontières ».

- d) Risque action :** Le fonds étant exposé au risque des marchés actions, la valeur liquidative du fonds peut baisser en cas de baisse des marchés actions.
- e) Risque de change :** Le risque de change est lié à l'exposition, via ses investissements et par ses interventions sur les instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation du fonds.
- f) Risque de taux d'intérêt :** Le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de mouvement des taux. Lorsque la sensibilité du portefeuille est positive, une hausse des taux d'intérêt peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille. Lorsque la sensibilité est négative, une baisse des taux d'intérêts peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille.
- g) Risque de crédit :** Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans des instruments de dette dont la notation peut être inférieure à « investment grade », c'est-à-dire présentant un risque de crédit élevé. Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements.
- h) Risque de liquidité :** Les marchés sur lesquels le fonds intervient peuvent être affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.
- i) Risque lié aux investissements en Chine :** Les investissements en Chine sont exposés au risque politique et social (réglementations contraignantes susceptibles de modifications unilatérales, instabilité sociale, et...), au risque économique, du fait d'un cadre juridique et réglementaire moins développé que le cadre européen, et au risque boursier (marché volatile et instable, risque de suspension brutal de cotation...). Le fonds est exposé au risque lié au statut et à la licence RQFII ; attribuée en 2014 à Carmignac Gestion pour le compte des OPC gérés par les sociétés de gestion du groupe. Son statut est soumis à l'examen constant des autorités chinoises et peut être à tout moment revu, réduit ou retiré, ce qui peut affecter la valeur liquidative du fonds. Enfin le fonds est exposé au risque lié aux investissements effectués à travers la Plateforme Hong-Kong Shanghai Connect (« Stock Connect »), qui permet d'investir sur le marché de Hong-Kong sur plus de 500 titres cotés à Shanghai. Ce système comporte de par sa structuration des risques plus élevés de contrepartie et de livraison des titres.
- j) Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs :** Un titre est classé « spéculatif » lorsque sa notation est inférieure à « investment grade ». La valeur des obligations classées « spéculatif » peut baisser de façon plus importante et plus rapide que celles des autres obligations et impacter négativement la valeur liquidative du fonds qui peut baisser.
- k) Risques liés à l'investissement dans des obligations convertibles contingentes (CoCos) :** Risque lié au seuil de déclenchement : ces titres comportent des caractéristiques qui leur sont propres. La survenance de l'évènement contingent peut amener une conversion en actions ou encore un effacement temporaire ou définitif de la totalité ou d'une partie de la créance. Le niveau de risque de conversion peut varier par exemple selon la distance d'un ratio de capital de l'émetteur à un seuil défini dans le prospectus de l'émission. Risque de perte de coupon : sur certains types de CoCos, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé par l'émetteur. Risque lié à la complexité de l'instrument :

ces titres sont récents, leur comportement en période de stress n'a pas été totalement éprouvé. Risque lié au report de remboursement et/ou non remboursement : les obligations convertibles contingentes convertibles sont des instruments perpétuels, remboursables aux niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente. Risque de structure de capital : contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital, alors que les détenteurs d'actions du même émetteur ne la subissent pas. Risque de liquidité : comme pour le marché des obligations à haut rendement, la liquidité des obligations contingentes convertibles peut se trouver significativement affectée en cas de période de trouble sur les marchés.

l) Risque lié aux indices de matières premières : La variation du prix des matières premières et la volatilité de ce secteur peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

m) Risque lié à la capitalisation : Le fonds peut investir dans des actions de petites et moyennes capitalisations dont les variations de marché sont peuvent être plus importantes et soudaines que sur les grandes capitalisations.

n) Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie mesure la perte potentielle en cas de défaillance d'une contrepartie sur des contrats financiers de gré à gré ou des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires des titres à honorer ses obligations contractuelles. Le fonds y est exposé par le biais des contrats financiers de gré à gré conclus avec les différentes contreparties. Pour réduire l'exposition du fonds au risque de contrepartie, la société de gestion peut constituer des garanties au bénéfice du fonds.

o) Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : Le fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme dans la limite d'une fois son actif. Le fonds peut donc être exposé jusqu'à 200% de son actif aux marchés actions, ce qui peut induire un risque de baisse complémentaire proportionnel de la valeur liquidative du fonds plus significative et rapide que celle des marchés.

p) Risque de volatilité : La hausse ou la baisse de la volatilité peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Le fonds est exposé à ce risque, notamment par le biais des produits dérivés ayant pour sous-jacent la volatilité ou la variance.

q) Risques liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres : L'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du fonds.

r) Risque juridique : Il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.

s) Risque lié à la réutilisation des garanties financières : Le fonds n'envisage pas de réutiliser les garanties financières reçues, mais dans le cas où il le ferait, il s'agit du risque que la valeur résultante soit inférieure à la valeur initialement reçue.

t) Risque ESG : Il n'y a aucune garantie que les investissements qui incluent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la sélection des entreprises seront plus performants ou en ligne avec le marché de référence.

u) Risque de durabilité : Désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il ou elle se produit, peut avoir un impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements et, à terme, sur la valeur nette d'inventaire du fonds. (Ce risque est détaillé plus haut dans la section b) Caractéristiques extra-financières).

✓ Intégration du risque de durabilité dans les décisions d'investissement :

Les investissements du fonds sont exposés à des risques de durabilité qui représentent un risque important potentiel ou réel pour maximiser les rendements ajustés au risque à long terme. La société de gestion a par conséquent intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement et ses processus de gestion des risques à travers un processus en 3 étapes :

1/ Exclusion : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. La société de gestion a mis en place une politique d'exclusion qui prévoit, entre autres, des exclusions d'entreprises et des seuils de tolérance pour des activités dans des domaines tels que les armes controversées, le tabac, les divertissements pour adultes, les producteurs de charbon thermique et les sociétés de production d'électricité. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'exclusion dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

2/ Intégration : la société de gestion intègre l'analyse ESG aux côtés de l'analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité des sociétés émettrices dans l'univers d'investissement avec une couverture supérieure à 90% des obligations d'entreprise et des actions. Le système de recherche ESG propriétaire de Carmignac, START, est utilisé par la société de gestion pour évaluer les risques de durabilité. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la politique d'intégration ESG et aux informations sur le système START disponibles dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

3/ Engagement : La société de gestion collabore avec les sociétés, et notamment les sociétés émettrices, sur des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale ou de gouvernance spécifique, un impact durable, des comportements controversés ou lors des décisions de vote par procuration. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'engagement à l'adresse disponible dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

✓ Impacts potentiels du risque de durabilité sur les rendements du fonds :

Les risques de durabilité peuvent avoir des effets négatifs sur la durabilité en termes d'impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements, la valeur liquidative du fonds et, en fin de compte, sur le rendement des investissements des investisseurs.

La société de gestion peut surveiller et évaluer l'importance financière des risques de durabilité sur le rendement financier d'une société détenue de plusieurs manières :

- **Environnement** : la société de gestion estime que si une entreprise ne tient pas compte de l'impact environnemental de ses activités et de la production de ses biens et services, une entreprise pourrait subir une détérioration du capital naturel, des amendes environnementales ou une baisse de la demande des clients pour ses biens et services. Par conséquent, l'empreinte carbone, la gestion de l'eau et des déchets, l'approvisionnement et les fournisseurs sont surveillés le cas échéant pour l'entreprise.
- **Social** : La société de gestion considère que les indicateurs sociaux sont importants pour surveiller le potentiel de croissance à long terme et la stabilité financière d'une entreprise. Ces politiques sur le capital humain, les contrôles de sécurité des produits et la protection des données des clients font partie des pratiques importantes qui sont surveillées.
- **Gouvernance** : La société de gestion considère qu'une mauvaise gouvernance d'entreprise peut entraîner un risque financier. Par conséquent, l'indépendance du conseil d'administration, la composition et les compétences du comité de direction, le traitement des actionnaires minoritaires et la rémunération sont des facteurs clés étudiés. En outre, le comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, fiscales et anti-corruption est vérifié.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

2.10 SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL D'INVESTISSEUR TYPE

Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S.person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Par ailleurs, les parts de ce fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux « US persons » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « US persons » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

En dehors de cette exception, le fonds est ouvert à tous souscripteurs.

Le fonds étant largement investi sur des valeurs des pays émergents (tous types de capitalisations), s'adresse à tous types d'investisseurs personnes physiques et personnes morales souhaitant diversifier leur investissement sur des valeurs étrangères.

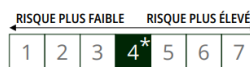
Du fait de l'exposition du fonds sur le marché des actions, la durée recommandée de placement est supérieure à 5 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans mais également de son souhait ou non de prendre des risques. Il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce fonds. Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce fonds.

3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

3.1 COMMENTAIRE DE GESTION

Durée minimum
de placement
recommandée : **5 ANS**



En 2023, le Fonds enregistre une performance de +9,51% (Part A EUR Acc - ISIN FR0010149302) contre +6,11% pour son indicateur de référence (Indice MSCI Emerging Markets USD, dividendes nets réinvestis).

L'année 2023 fut une nouvelle année de sous-performance des marchés émergents, pénalisés essentiellement par les tensions économiques et géopolitiques de la Chine. Dans ce contexte le fonds a réussi à surperformer son indicateur de référence grâce à la qualité de sa sélection de valeurs en Chine, en Amérique latine ainsi que son allocation sélective aux valeurs tech asiatiques.

L'évènement principal du début d'année 2023 fut la réouverture chinoise après le virage à 180° du gouvernement sur la politique sanitaire annoncé en fin d'année 2022. Ce revirement inattendu a donné lieu à un fort optimisme sur les perspectives de croissance économique et sur la capacité du gouvernement à faire preuve de pragmatisme. Mais la hausse du début d'année s'est vite effacée au détriment des craintes d'une escalade des tensions géopolitiques après l'épisode du ballon espion dans le ciel américain. Puis, les chiffres de croissance économique de la Chine ont commencé à rapidement décevoir, avec une contagion des problèmes du secteur immobilier vers le reste de l'économie. Dans cette perspective, les multiples de valorisation se sont à nouveau contractés, ce qui a généré une nouvelle année de sous-performance prononcée.

Nous souhaitons toutefois insister sur un élément crucial de la gestion de Carmignac Emergents. Même si depuis 2020 le fonds a surpondéré la Chine, la contribution de notre portefeuille chinois fut positive sur la période, et ce en raison de notre expertise chinoise qui nous permet de créer de la valeur grâce à notre sélection de titres. Ce fut à nouveau le cas en 2023, grâce essentiellement à deux valeurs, la société de distribution Miniso, et la société d'éducation New Oriental Education. Les deux titres avaient énormément baissé lors des diverses crises chinoises, mais notre connaissance de ces sociétés nous a permis de renforcer nos positions à des niveaux attractifs. Notre processus d'investissement focalisé sur la génération de flux de trésorerie et une bonne gouvernance d'entreprise nous a permis de battre le marché de manière structurelle sur dix ans. En effet, sur 10 ans, le portefeuille chinois de Carmignac Emergents a affiché une performance cumulée de +210% contre +36% pour les valeurs chinoises de l'indicateur référence.

Notre portefeuille chinois représente 31.5% du fonds au 31/12/2023, contre 26.5% pour notre indicateur de référence.

Le pessimisme ambiant en Chine n'a heureusement pas contaminé ses voisins asiatiques. La Corée (17.5% du fonds¹) et Taiwan (9.8% du fonds¹) ont notamment bénéficié de l'attrait des investisseurs pour l'Intelligence Artificielle. C'est ainsi que nos deux plus grosses positions, Taiwan Semiconductor et Samsung Electronics, ont contribué positivement à la performance du fonds en 2023 car elles sont au cœur du dispositif de production des semi-conducteurs et des nouvelles cartes graphiques que Nvidia devra produire pour le développement des diverses applications d'IA.

¹ Source : Carmignac, données au 31/12/2023

L'Inde est un pays qui bénéficie d'un excellent positionnement à l'international, avec une démographie favorable, une main d'œuvre de grande qualité et un risque politique assez faible en cette année électorale. Nous avons augmenté notre exposition à l'Inde (11.7% du fonds au 31/12/2023) après avoir ajouté une nouvelle position, Embassy Office Parks. Cette société foncière possède de l'immobilier commercial et de bureau, essentiellement dans la ville de Bangalore, où elle compte comme clients la plupart des fleurons de l'industrie de l'informatique indienne et les grandes sociétés de la tech américaine. Bangalore est surnommée la « Silicon Valley Indienne » après avoir axé son développement sur le secteur des hautes technologies depuis plus de vingt ans et jouit d'une croissance économique encore plus élevée que la moyenne nationale.

Enfin, l'année 2023 fut excellente pour l'Amérique latine, longtemps délaissée par les investisseurs et que nous avons largement surpondérée tout au long de l'année. La performance de ces pays dépendait autrefois de la vigueur de la croissance chinoise et du prix des matières premières. En 2023, l'Amérique Latine fut la région la plus forte du monde boursièrement, et ce malgré une économie chinoise décevante et une baisse du prix du pétrole et des matières premières agricoles. Cela s'explique par des facteurs structurels aussi bien économiques que géopolitiques. Le Mexique (10.0% du fonds²) est ainsi devenu le grand gagnant des tensions géopolitiques entre les Etats-Unis et la Chine. La part des investissements dans l'économie est ainsi passée de 16% à 24%³ sur 5 ans, ce qui assure une croissance forte dont bénéficie le marché Actions. Le parti Morena de Lopez Obrador a par ailleurs fait preuve d'un pragmatisme économique très surprenant. Au Brésil (11.5% du fonds²), l'économie bénéficie du passage de Paulo Guedes, ministre des Finances de Bolsonaro, qui a réformé le marché du travail et privatisé certains mastodontes de l'économie brésilienne. Les productions agricoles et pétrolières sont par ailleurs en forte hausse du fait des investissements élevés des quinze dernières années, ce qui apporte un soutien important à la balance des paiements brésilienne, et donc à sa devise, le réal. Pour ces raisons, nous sommes investis sur le long terme dans cette région, avec des investissements dans des secteurs sous-pénétrés avec des perspectives de croissance.

Source : Carmignac, Bloomberg, BoAML Research, 29/12/2023

3.2 TABLEAU DES PERFORMANCES ANNUELLES DES DIFFERENTES PARTS DE CARMIGNAC EMERGENTS SUR L'ANNEE 2023

Part	ISIN	Devise	Performance 2023	Indicateur de référence *
A EUR Acc	FR0010149302	EUR	+9,51%	+6,11%
A EUR Ydis	FR0011269349	EUR	+9,51%	+6,11%
E EUR Acc	FR0011147446	EUR	+8,36%	+6,11%

*Indice MSCI Emerging Markets USD, dividendes nets réinvestis

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur).

² Source : Carmignac, données au 31/12/2023

³ Source : Bloomberg, BoAML Research, World Trade Organization, Secretaria de Economia 31/12/2023

3.3 PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
MINISO GROUP HOLDING LTD	39 676 990,37	28 867 559,72
MINISO GROUP HOLDING LTD-ADR	5 447 662,19	42 602 736,04
NEW ORIENTAL EDUCATIO-SP ADR	8 928 170,36	36 295 869,13
ALIBABA GROUP HOLDING LTD ADR	2 504 056,95	41 457 130,36
KE HOLDINGS INC	9 818 564,24	30 603 985,65
NEW ORIENTAL EDUCATION & TEC	17 669 809,36	19 415 266,43
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	0,00	35 280 515,25
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD PREF	35 216 541,84	0,00
DIDI GLOBAL INC	33 883 165,33	0,00
MEITUAN-CLASS B	22 917 752,47	8 135 622,47

3.4 TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

3.4.1 EXPOSITION OBTENUE AU TRAVERS DES TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES AU 29/12/2023

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00**
 - o Prêts de titres : 0,00
 - o Emprunt de titres : 0,00
 - o Prises en pensions : 0,00
 - o Mises en pensions : 0,00
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 479 106 144,64**
 - o Change à terme : 479 106 144,64
 - o Future : 0,00
 - o Options : 0,00
 - o Swap : 0,00

3.4.2 IDENTITE DE LA/DES CONTREPARTIE(S) AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES AU 29/12/2023

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE CITIBANK NA DUBLIN CREDIT AGRICOLE CIB DEUTSCHE BANK FRANCFORT GOLDMAN SACHS INTL LTD HSBC FRANCE EX CCF J.P.MORGAN AG FRANCFORT NATWEST MARKETS N.V.

(*) Sauf les dérivés listés.

3.4.3 GARANTIES FINANCIERES REÇUES PAR L'OPCVM AFIN DE REDUIRE LE RISQUE DE CONTREPARTIE AU 29/12/2023

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	1 130 000,00
Total	1 130 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

3.4.4 REVENUS ET FRAIS OPERATIONNELS LIES AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU 31/12/2022 AU 29/12/2023

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	0,00
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	0,00

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

3.5 TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - EN DEVISES DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

4. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

4.1 POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

« En sa qualité de société de gestion, Carmignac Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Dans les deux cas, Carmignac Gestion a défini une politique de sélection et d'évaluation de ses intermédiaires selon un certain nombre de critères dont vous pouvez retrouver la version actualisée sur le site internet www.carmignac.com ». Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.

4.2 CARACTERISTIQUES EXTRA-FINANCIERES

Au 29/12/2023, le produit financier était classé article 9 au sens de la Directive Européenne « SFDR ». Les informations réglementaires requises se situent en annexe du présent rapport.

4.3 METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode utilisée pour déterminer le risque global du fonds est la méthode de la VaR (Value at Risk) relative par rapport à un portefeuille de référence (l'indicateur de référence du fonds est son portefeuille de référence), sur un historique de deux ans, avec un seuil de confiance à 99% sur 20 jours. Le niveau de levier attendu calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture est de 200% mais peut être plus élevé sous certaines conditions.

Les niveaux de VaR maximum, minimum et moyen au cours de l'exercice sont repris dans le tableau ci-dessous.

Au 29/12/2023, Carmignac Gestion utilise les données de VaR relative en ligne avec la méthodologie de suivi du risque global du portefeuille.

	VaR 99%, 20 jours		
	Min	Moyen	Max
Carmignac Emergents	1,05	1,20	1,40

4.4 POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération de Carmignac Gestion SA est conçue en accord avec les règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance comme définies par la Directive OPCVM du Parlement Européen et du Conseil n°2009/65/CE du 13 juillet 2009 et n°2014/91/UE du 23 Juillet 2014 et des orientations émises par l'ESMA en date du 14 octobre 2016 (ESMA/2016/575) et par la Directive AIFM du Parlement Européen et du Conseil n°2011/61/UE.

Elle promeut une gestion des risques saine et efficace et elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle promeut notamment l'association des collaborateurs aux risques afin d'assurer que le Personnel Identifié soient pleinement engagé dans la performance à long terme de la Société.

La politique de rémunération a été approuvée par le conseil d'administration de la société de gestion. Les principes de cette politique sont examinés sur une base a minima annuelle par le comité de rémunération et de nomination et par le Conseil d'administration et adaptés au cadre réglementaire en constante évolution. Les détails de la politique de rémunération incluant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés ainsi que les informations sur le comité de rémunération et de nomination peuvent être trouvés sur le site web suivant: www.carmignac.com. Un exemplaire sur papier de la politique de rémunération est mis à disposition gratuitement sur demande.

4.4.1 PARTIE VARIABLE : DETERMINATION ET EVALUATION

La rémunération variable dépend à la fois de la réussite individuelle du collaborateur et de la performance de la Société dans son ensemble.

L'enveloppe des rémunérations variables est déterminée en fonction du résultat Carmignac Gestion SA au cours de l'exercice écoulé, en veillant à ce que le niveau de fonds propres reste suffisant. Elle est ensuite distribuée entre les différents services en fonction de l'évaluation de leur performance et, au sein de chaque service, en fonction de l'évaluation des performances individuelles des collaborateurs.

Le montant de la part variable de la rémunération revenant à chaque collaborateur reflète sa performance et l'atteinte des objectifs qui lui ont été fixés par la Société.

Ces objectifs peuvent être de nature quantitative et/ou qualitative et sont liés à la fonction du collaborateur. Ils prennent en compte les comportements individuels afin d'éviter notamment les prises de risques à court terme. Il est notamment pris en compte la pérennité des actions menées par le salarié et leur intérêt à long et moyen terme pour l'entreprise, l'implication personnelle du collaborateur et la réalisation des tâches confiées.

4.4.2 EXERCICE 2022

La mise en œuvre de la politique de rémunération a fait l'objet au titre de l'exercice 2022 d'une évaluation interne et indépendante laquelle a vérifié le respect des politiques et procédures de rémunération adoptées par le Conseil d'administration de Carmignac Gestion.

4.4.3 EXERCICE 2023

Le rapport annuel du Conseil d'administration de Carmignac Gestion est accessible sur le site web de Carmignac (www.carmignac.com).

Année 2023	
Nombre de collaborateurs	179
Salaires fixes versés en 2023	14 402 442,11 €
Rémunérations variables totales versées en 2023	39 749 629,51 €
Rémunérations totales versées en 2023	54 152 071,62 €
> dont preneurs de risque	40 266 853,08 €
> dont non-preneurs de risque	13 885 218,54 €

4.5 CHANGEMENTS SUBSTANTIELS INTERVENUS AU COURS DE L'ANNEE

En date du 3 janvier 2023, la société de gestion a apporté des précisions sur l'approche ESG intégrée au processus d'investissement du portefeuille. La classification SFDR du portefeuille (ie. Article 9) est restée inchangée.

A cette même date, la société de gestion a également apporté des précisions quant à la possibilité de rétrocéder une partie des frais de gestion aux partenaires dans le cadre de la distribution du portefeuille.

En date du 14 avril 2023, le prospectus du portefeuille a fait l'objet d'une mise à jour pour mieux expliciter le risque induit par le recours à des obligations contingentes convertibles ou le « risques Cocos ».

La société de gestion a également précisé, dans l'annexe dite SFDR liée à la description de l'approche ESG mise en œuvre, des informations sur le suivi de l'alignement à la taxonomie européenne (sans développer pour autant d'engagement en la matière) ainsi que les échelles de notations ESG utilisées en interne dans l'outil propriétaire START et celles fournies par le fournisseur MSCI.

En date du 7 juillet 2023, la société de gestion a informé les investisseurs de la création d'un registre de parts au nominatif pur, au sein d'un Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé (DEEP) réservées uniquement aux investisseurs personnes morales agissant pour compte propre, tenu par IZNES.

En date du 28 juillet 2023, la société de gestion a souhaité à nouveau préciser son approche en matière d'ESG en ajustant la définition d'investissement durable, qui se base sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et en ajoutant le volet "alignement opérationnel" (en plus de l'alignement "Produits & Services" et de l'alignement "CapEx") combiné à l'utilisation d'une notation externe (MSCI) et en revoyant le seuil d'alignement CapEx à 30%. La société de gestion a également intégré une table de correspondance entre les notations ESG de l'outil propriétaire et celles du fournisseur MSCI.

En date du 29 décembre 2023, Carmignac a introduit dans la gestion du portefeuille le recours éventuel à des outils de gestion de la liquidité, en l'occurrence, les gates.

BILAN DE CARMIGNAC EMERGENTS

ACTIF EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	852 274 103,80	777 110 779,90
Actions et valeurs assimilées	852 274 103,80	777 110 779,90
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	852 274 103,80	777 110 779,90
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	488 941 735,05	105 662 547,24
Opérations de change à terme de devises	479 106 144,64	104 146 401,72
Autres	9 835 590,41	1 516 145,52
COMPTES FINANCIERS	17 169 394,27	35 880 871,23
Liquidités	17 169 394,27	35 880 871,23
TOTAL DE L'ACTIF	1 358 385 233,12	918 654 198,37

BILAN DE CARMIGNAC EMERGENTS

PASSIF EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	820 033 417,23	890 053 593,28
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	1 368 592,45	1 927 272,90
Report à nouveau (a)	211,19	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	48 120 463,22	-89 930 846,43
Résultat de l'exercice (a,b)	-3 324 693,97	1 908 745,75
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	866 197 990,12	803 958 765,50
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,02	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,02	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,02	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	490 617 909,65	114 571 873,29
Opérations de change à terme de devises	477 989 206,36	104 341 425,63
Autres	12 628 703,29	10 230 447,66
COMPTES FINANCIERS	1 569 333,33	123 559,58
Concours bancaires courants	1 569 333,33	123 559,58
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	1 358 385 233,12	918 654 198,37

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS BILAN DE CARMIGNAC EMERGENTS

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT DE CARMIGNAC EMERGENTS

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 509 266,34	79 555,63
Produits sur actions et valeurs assimilées	14 458 195,80	15 676 454,73
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 867,45	427,86
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	15 969 329,59	15 756 438,22
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	5 372,82	4 853,75
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	286 969,65	306 183,60
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	292 342,47	311 037,35
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	15 676 987,12	15 445 400,87
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) (*)	19 281 356,09	13 574 111,20
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-3 604 368,97	1 871 289,67
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	279 675,00	37 456,08
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-3 324 693,97	1 908 745,75

(*) Les frais de recherche sont compris dans le poste "Frais de gestion et dotation aux amortissements".

ANNEXES COMPTABLE DE CARMIGNAC EMERGENTS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

La crise liée au conflit entre la Russie et l'Ukraine crée des conditions particulières pour la valorisation des instruments financiers exposés à ces pays. En effet, la société de gestion a été conduite à mettre en place une politique de valorisation particulière pour ces instruments afin de tenir compte :

- de la fermeture de marchés financiers de certains pays,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances sur ces états,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances d'entreprises dont le siège social se situe dans ces pays, ou dont l'activité est significativement exposée ou dépendante de ces pays,
- des mesures exceptionnelles prises dans le cadre des sanctions contre la Russie.

Compte tenu de la nature des titres dans le portefeuille du fonds CARMIGNAC EMERGENTS, la société de gestion a décidé d'appliquer une décote aux dernières cotations observées avant la suspension des marchés. La société de gestion procède à un réexamen régulier de la pertinence de l'utilisation de cette méthode. Ils représentent 0,18% de l'actif net du fonds le 29/12/2023.

Les évaluations ainsi retenues présentent des incertitudes et ne sauraient présenter le même degré de précision que celles provenant de cours issus de cotations sur des marchés réglementés. En conséquence, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être cédée à brève échéance. La valeur de ces titres peut également dépendre d'éventuels recouvrements à venir.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011269349 - Part A EUR Ydis : Taux de frais maximum de 1,50% TTC.

FR0011147446 - Part E EUR Acc : Taux de frais maximum de 2.25% TTC.

FR0010149302 - Part A EUR Acc : Taux de frais maximum de 1,50% TTC.

Une provision de contribution AMF en EUR de 0.0008% de l'encours du fonds journalier est calculée.

Des frais de recherche sont provisionnés à chaque VL sur la base d'un budget annuel de 1 052 400€.

La commission de surperformance :

La commission de surperformance se fonde sur la comparaison sur l'exercice, entre la performance de chaque part du fonds (sauf pour les parts non hedgées) et l'indicateur de référence du fonds (le MSCI EM NR (USD)).

Concernant les parts non hedgées, la commission de surperformance est calculée sur la base de la performance de la part, comparée à la performance de l'indicateur de référence converti dans la devise de la part.

Dès lors que la performance depuis le début de l'exercice dépasse la performance de l'indicateur de référence et si aucune sous-performance passée ne doit encore être compensée, une provision quotidienne de 20% maximum de cette surperformance est constituée. En cas de sous-performance, par rapport à cet indice, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20% maximum de cette sous-performance à concurrence des dotations.

constituées depuis le début de l'année. Pour les parts A et E, le taux effectif de la commission de surperformance est de 20%. Toute sous-performance de la part par rapport à l'Indicateur de référence au cours de la période de référence de 5 ans ou depuis le lancement de la part (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de surperformance ne devienne exigible. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance. La performance.

du fonds est représentée par la valeur de ses actifs bruts, nette de tous frais, avant provision de la commission de surperformance et en tenant compte des souscriptions et des rachats. La commission de surperformance pourrait également être due si la part a surperformé l'indice de référence mais a affiché une performance négative. Si le fonds est éligible à la provision d'une commission de surperformance, alors :

- En cas de souscriptions, un mécanisme de neutralisation de l'«effet volume» de ces parts souscrites dans le calcul de la commission de surperformance est appliqué. Il consiste à retirer systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de surperformance effectivement provisionnée induite par ces nouvelles parts souscrites ;
- En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées est acquise à la société de gestion selon le principe de « cristallisation ».

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part A EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part A EUR Ydis	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion
Part E EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation

EVOLUTION DE L'ACTIF NET DE CARMIGNAC EMERGENTS

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	803 958 765,50	1 015 005 021,29
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	333 344 450,91	290 762 768,76
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-349 258 682,44	-353 542 846,23
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	70 264 248,45	58 752 932,13
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-28 369 725,76	-189 109 460,28
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	55 692 818,49	87 845 255,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-42 175 344,92	-72 393 870,99
Frais de transactions	-4 178 716,07	-6 652 587,00
Différences de change	-23 730 381,21	31 229 874,59
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	54 297 112,95	-59 808 251,76
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-19 006 961,04	-73 304 073,99
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	73 304 073,99	13 495 822,23
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-33 983,82	-1 359,68
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-8 202,99	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-3 604 368,97	1 871 289,67
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	866 197 990,12	803 958 765,50

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE CARMIGNAC EMERGENTS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN DE CARMIGNAC EMERGENTS

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 169 394,27	1,98
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 569 333,33	0,18
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN DE CARMIGNAC EMERGENTS(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	17 169 394,27	1,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 569 333,33	0,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN DE CARMIGNAC EMERGENTS

	Devise 1 USD		Devise 2 HKD		Devise 3 CNH		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	153 721 842,69	17,75	182 325 998,54	21,05	0,00	0,00	516 226 262,57	59,60
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	236 559 533,38	27,31	0,00	0,00	40 697 947,73	4,70	147 323 909,14	17,01
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 570,12	0,02
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	181 212 559,53	20,92	0,00	0,00	209 743 712,92	24,21	82 711 377,00	9,55
Comptes financiers	1 569 166,10	0,18	0,21	0,00	0,00	0,00	167,02	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE DE CARMIGNAC EMERGENTS

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	238 702 569,21
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	240 403 575,43
	Ventes à règlement différé	2 790 391,27
	Souscriptions à recevoir	5 268 047,93
	Dépôts de garantie en espèces	1 439 402,07
	Coupons et dividendes en espèces	337 749,14
TOTAL DES CRÉANCES		488 941 735,05
DETTES		
	Vente à terme de devise	238 854 252,38
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	239 134 953,98
	Achats à règlement différé	1 241 635,10
	Rachats à payer	4 163 715,09
	Frais de gestion fixe	288 738,67
	Frais de gestion variable	5 250 513,55
	Collatéraux	1 130 000,00
	Autres dettes	554 100,88
TOTAL DES DETTES		490 617 909,65
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-1 676 174,60

NOMBRE DE TITRE EMIS OU RACHETES DE CARMIGNAC EMERGENTS

	En parts	En montant
Part A EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	204 579,486	226 813 354,98
Parts rachetées durant l'exercice	-216 187,359	-241 238 418,49
Solde net des souscriptions/rachats	-11 607,873	-14 425 063,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	738 169,760	
Part A EUR Ydis		
Parts souscrites durant l'exercice	3 305,260	501 330,22
Parts rachetées durant l'exercice	-5 524,033	-835 617,35
Solde net des souscriptions/rachats	-2 218,773	-334 287,13
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	21 663,699	
Part E EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	672 885,104	106 029 765,71
Parts rachetées durant l'exercice	-674 668,158	-107 184 646,60
Solde net des souscriptions/rachats	-1 783,054	-1 154 880,89
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	80 579,276	

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT DE CARMIGNAC EMERGENTS

	En montant
Part A EUR Acc	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part A EUR Ydis	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part E EUR Acc	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION DE CARMIGNAC EMERGENTS

	29/12/2023
Part A EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	12 546 390,88
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	3 875 393,87
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,46
Frais de gestion variables acquis	1 188 915,02
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,14
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part A EUR Ydis	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	51 926,58
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	17 110,52
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,49
Frais de gestion variables acquis	2 880,52
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,08
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part E EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	380 125,08
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,25
Frais de gestion variables provisionnés	14 204,82
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,08
Frais de gestion variables acquis	152 008,80
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,90
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES DE CARMIGNAC EMERGENTS

GARANTIES REÇUES PAR L'OPC

Néant.

AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS ET/OU DONNES

Néant.

VALEURS BOURSIERES DES TITRES FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE DE CARMIGNAC EMERGENTS

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS BOURSIERES DES TITRES CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE DE CARMIGNAC EMERGENTS

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE DE CARMIGNAC EMERGENTS

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AU RESULTAT DE CARMIGNAC EMERGENTS

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	211,19	0,00
Résultat	-3 324 693,97	1 908 745,75
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-3 324 482,78	1 908 745,75

	29/12/2023	30/12/2022
Part A EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-3 131 221,22	1 965 711,75
Total	-3 131 221,22	1 965 711,75

	29/12/2023	30/12/2022
Part A EUR Ydis		
Affectation		
Distribution	0,00	8 358,87
Report à nouveau de l'exercice	0,00	233,01
Capitalisation	-12 056,27	0,00
Total	-12 056,27	8 591,88
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	21 663,699	23 882,472
Distribution unitaire	0,00	0,35
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	3 497,27

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUTABLES AFFERENTE AU RESULTAT DE CARMIGNAC EMERGENTS

	29/12/2023	30/12/2022
Part E EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-181 205,29	-65 557,88
Total	-181 205,29	-65 557,88

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES DE CARMIGNAC EMERGENTS

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	1 368 592,45	1 927 272,90
Plus et moins-values nettes de l'exercice	48 120 463,22	-89 930 846,43
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	49 489 055,67	-88 003 573,53

	29/12/2023	30/12/2022
Part A EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	47 199 517,80	-88 161 288,18
Total	47 199 517,80	-88 161 288,18

	29/12/2023	30/12/2022
Part A EUR Ydis		
Affectation		
Distribution	53 509,34	34 629,58
Plus et moins-values nettes non distribuées	1 503 016,76	1 508 762,36
Capitalisation	0,00	0,00
Total	1 556 526,10	1 543 391,94
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	21 663,699	23 882,472
Distribution unitaire	2,47	1,45

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES DE CARMIGNAC EMERGENTS

	29/12/2023	30/12/2022
Part E EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	733 011,77	-1 385 677,29
Total	733 011,77	-1 385 677,29

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES DE CARMIGNAC EMERGENTS

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	636 654 747,12	1 062 000 758,48	1 015 005 021,29	803 958 765,50	866 197 990,12
Part A EUR Acc en EUR					
Actif net	626 507 938,35	1 044 743 634,26	994 018 967,21	788 174 770,91	849 736 079,36
Nombre de titres	649 365,213	748 536,498	797 751,360	749 777,633	738 169,760
Valeur liquidative unitaire	964,80	1 395,71	1 246,02	1 051,21	1 151,13
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	74,29	171,92	209,94	-117,58	63,94
Capitalisation unitaire sur résultat	-4,50	-87,60	-0,68	2,62	-4,24
Part A EUR Ydis en EUR					
Actif net	4 083 723,70	6 180 667,16	4 197 978,02	3 431 938,96	3 366 958,14
Nombre de titres	30 838,615	32 368,713	24 635,844	23 882,472	21 663,699
Valeur liquidative unitaire	132,42	190,94	170,40	143,70	155,41
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,05	0,00	0,06	1,45	2,47
+/- values nettes unitaire non distribuées	28,46	52,04	80,69	63,17	69,37
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,35	0,00
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,149	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,61	-12,54	-0,17	0,00	-0,55

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES DE CARMIGNAC EMERGENTS

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Part E EUR Acc en EUR					
Actif net	6 063 085,07	11 076 457,06	16 788 076,06	12 352 055,63	13 094 952,62
Nombre de titres	43 133,341	54 745,778	93 738,879	82 362,330	80 579,276
Valeur liquidative unitaire	140,56	202,32	179,09	149,97	162,51
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	10,84	24,96	30,32	-16,82	9,09
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,44	-13,65	-1,83	-0,79	-2,24

INVENTAIRE DE CARMIGNAC EMERGENTS AU 29 DECEMBRE 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
BRESIL				
ELETOBRAS CENT EL COM NPV	BRL	3 790 489	29 972 409,04	3,46
ELETOBRAS CENT EL PREF'B'NPV	BRL	2 410 210	21 101 886,12	2,43
EQUATORIAL ENERGIA	BRL	3 422 616	22 783 634,50	2,63
HAPVIDA PARTICIPACOES E INVE	BRL	9 456 368	7 842 197,11	0,91
TOTAL BRESIL			81 700 126,77	9,43
CHINE				
DIDI GLOBAL INC	USD	9 921 116	35 475 859,50	4,10
EHANG HOLDINGS LTD-SPS ADR	USD	817 082	12 426 540,17	1,43
HAIER SMART HOME CO LTD-H	HKD	8 763 778	22 402 840,90	2,59
KE HOLDINGS INC	USD	461 666	6 774 639,80	0,78
KE HOLDINGS INC-CL A	HKD	4 766 225	23 925 750,51	2,76
MEITUAN-CLASS B	HKD	816 549	7 752 991,11	0,90
MINISO GROUP HOLDING LTD	HKD	5 094 471	23 713 069,66	2,74
MINISO GROUP HOLDING LTD-ADR	USD	235 303	4 345 431,77	0,50
NEW ORIENTAL EDUCATION & TEC	HKD	3 399 766	21 776 317,60	2,51
SUNGROW POWER SUPPLY CO LT-A	CNY	1 041 954	11 649 232,98	1,34
WUXI BIOLOGICS CAYMAN INC	HKD	4 821 753	16 546 258,45	1,92
TOTAL CHINE			186 788 932,45	21,57
COREE DU SUD				
HYUNDAI MOTOR CO LTD	KRW	174 860	25 011 977,40	2,88
HYUNDAI MOTOR PREF.	KRW	62 517	5 018 308,70	0,58
HYUNDAI MOTORS CIE PREF	KRW	32 421	2 586 517,42	0,30
LG CHEMICAL	KRW	64 196	22 516 539,92	2,60
LG CHEMICAL PREF.N.VTG	KRW	52 336	11 440 738,42	1,32
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD PREF	KRW	1 932 656	84 632 222,54	9,77
TOTAL COREE DU SUD			151 206 304,40	17,45
ETATS-UNIS				
MERCADOLIBRE	USD	12 345	17 562 722,40	2,03
TOTAL ETATS-UNIS			17 562 722,40	2,03
HONG-KONG				
HKG EXCHANGES AND CLEARING	HKD	872 026	27 093 640,32	3,13
TOTAL HONG-KONG			27 093 640,32	3,13
ILES CAIMANS				
ANTA SPORTS PRODUCTS LIMITED	HKD	3 131 460	27 499 996,52	3,18
FULL TRUCK ALLIANCE -SPN ADR	USD	2 042 848	12 963 712,02	1,49

INVENTAIRE DE CARMIGNAC EMERGENTS AU 29 DECEMBRE 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
JD.COM INC-ADR	USD	624 734	16 338 718,38	1,89
JD.COM INC - CL A	HKD	890 571	11 615 133,47	1,34
TUYA INC	USD	2 236 813	4 657 285,02	0,53
VIPSHOP HOLDINGS LTD - ADR	USD	754 198	12 125 611,26	1,40
TOTAL ILES CAIMANS			85 200 456,67	9,83
ILES VIERGES BRITANNIQUES				
FIX PRICE GROUP LTD-GDR REGS	USD	1 061 511	230 627,47	0,03
TOTAL ILES VIERGES BRITANNIQUES			230 627,47	0,03
INDE				
AVENUE SUPERMARTS LTD	INR	147 468	6 549 682,37	0,75
DABUR INDIA LTD	INR	3 520 182	21 338 138,24	2,46
EMBASSY OFFICE PARKS REIT	INR	3 771 696	13 320 863,78	1,54
ICICI LOMBARD GENERAL INSURA	INR	1 798 313	27 782 064,17	3,21
KOTAK MAHINDR BANK	INR	1 537 728	31 919 858,15	3,69
TOTAL INDE			100 910 606,71	11,65
MALAISIE				
IHH HEALTHCARE B	MYR	14 610 842	17 357 193,26	2,00
TOTAL MALAISIE			17 357 193,26	2,00
MEXIQUE				
CORP INMOBILIARIA VESTA SAB	MXN	2 760 592	9 950 804,71	1,15
CORP INMOBILIARIA VESTA SAB	USD	513 201	18 406 756,55	2,12
GRUPO FINANCIERO BANORTE SAB DE CV	MXN	6 288 264	57 401 036,03	6,63
TOTAL MEXIQUE			85 758 597,29	9,90
RUSSIE				
MOSCOW EXCHANGE MICEX-RT-BRD	RUB	10 961 187	1 330 804,86	0,15
TOTAL RUSSIE			1 330 804,86	0,15
SINGAPOUR				
SEA LTD-ADR	USD	338 594	12 413 938,35	1,44
TOTAL SINGAPOUR			12 413 938,35	1,44
TAIWAN				
TAIWAN SEMICONDUCTOR	TWD	4 843 514	84 720 152,85	9,78
TOTAL TAIWAN			84 720 152,85	9,78
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			852 274 103,80	98,39
TOTAL Actions et valeurs assimilées			852 274 103,80	98,39
Appel de marge				
APPEL MARGE B.P.S.S.	USD	-0,02	-0,02	0,00
TOTAL Appel de marge			-0,02	0,00
Créances			488 941 735,05	56,45

INVENTAIRE DE CARMIGNAC EMERGENTS AU 29 DECEMBRE 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dettes			-490 617 909,65	-56,64
Comptes financiers			15 600 060,94	1,80
Actif net			866 197 990,12	100,00

Part A EUR Ydis	EUR	21 663,699	155,41
Part A EUR Acc	EUR	738 169,760	1 151,13
Part E EUR Acc	EUR	80 579,276	162,51

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part A EUR Ydis

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	53 509,34	EUR	2,47	EUR
TOTAL	53 509,34	EUR	2,47	EUR

ANNEXE V

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dénominaton du Produit: CARMIGNAC EMERGENTS
Identifiant d'entité juridique: 969500VVKKCHDLC43L73

OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ ☒ Oui	☒ ☐ ☐ Non
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 5% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans le plan environnemental des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☐ ayant un objectif social
☒ Il a réalisé investissements durables ayant un objectif social : 35%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

DANS QUELLE MESURE L'OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE DE CE PRODUIT FINANCIER A-T-IL ETE ATTEINT ?

L'objectif d'investissement durable du fonds consiste à investir au moins 80% de son actif net dans des sociétés considérées comme alignées avec les objectifs de développement durable des Nations Unies. Les niveaux minimaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 5% et 35% de l'actif net du fonds.

Un investissement / émetteur est aligné lorsqu'au moins l'un des trois seuils suivants est atteint :

- a. Produits et services :** 50% au moins du chiffre d'affaires provient de biens et services liés à au moins l'un des 9 objectifs de développement durable des Nations unies (sur 17) suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre & assainissement, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables ; ou
- b. Dépenses d'investissement (« CapEx » pour *capital expenditures*) :** 30% au moins des dépenses d'investissement de capital le sont dans des activités commerciales liées à au moins l'un des 9 objectifs de développement durable des Nations unies (sur 17) suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre & assainissement, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables ; ou
- c. Opérations :**
 - i.** L'émetteur obtient le statut « aligné », pour l'alignement opérationnel, pour au moins 3 des 17 objectifs de développement durable des Nations unies, déterminé sur la base d'éléments probants fournis par cet émetteur concernant ses politiques, pratiques et objectifs en lien avec ces objectifs de développement durable. Le statut « aligné » correspond à un score d'alignement opérationnel supérieur ou égal à 2 (sur une échelle allant de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe sélectionné par la société de gestion ; et
 - ii.** L'émetteur ne s'est vu attribuer le statut « non aligné », pour l'alignement opérationnel, sur aucun des 17 objectifs de développement durable des Nations unies. Le statut « non aligné » correspond à un score d'alignement opérationnel inférieur ou égal à - 2 (sur une échelle allant de - 10 à + 10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe sélectionné par la société de gestion.

Au regard du règlement Taxonomie (UE) 2020/852, le fonds contribue, par ses investissements, aux objectifs environnementaux suivants : atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique. Le fonds n'a pas pour objectif une réduction de son empreinte carbone alignée sur l'Accord de Paris mais vise à atteindre une intensité carbone (tCO2/mUSD de revenus convertis en euros ; agrégé au niveau du portefeuille (Scopes 1 et 2 du GHG Protocol)) inférieure de 50% à celle de son indicateur de référence, l'indice MSCI EM (USD), dividendes nets réinvestis, converti en EUR.

Aucun manquement à la réalisation de l'objectif durable n'a été identifié au cours de l'année.

● QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DES INDICATEURS DE DURABILITE ?

Ce fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants de son approche basée sur quatre piliers pour mesurer la réalisation de son objectif d'investissement durable :

1) Taux de couverture de l'analyse ESG : L'intégration ESG, au travers de la notation ESG effectuée via la plateforme ESG propriétaire « START » (*System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory*) de Carmignac est appliquée à au moins 90% des titres détenus. En 2023, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 100% des titres (hors liquidités et produits dérivés), en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

2) Réduction de l'univers d'investissement (minimum 20% de la portion actions du portefeuille, ainsi que de la portion obligations d'entreprise le cas échéant) :

i. Exclusions à l'échelle de la société de gestion : les activités et pratiques non durables sont identifiées à aide d'une approche fondée sur les normes et règles internationales dans les domaines suivants : (a) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) production de charbon thermique, (d) producteurs d'énergie, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.

ii. Exclusions propres au fonds : des exclusions étendues ou plus strictes comprennent les secteurs du pétrole et du gaz, des armes conventionnelles, l'alcool, la production d'énergie, la production de charbon thermique (exclusion stricte), les sociétés impliquées dans l'élevage industriel, et les sociétés figurant sur la liste publiée par *People for the Ethical Treatment of Animals* (« PETA ») des entreprises testant leurs produits sur des animaux, ainsi que celles qui n'ont pas mis en place de politique permanente d'interdiction des tests sur les animaux. L'univers d'investissement est encore réduit par le nombre d'entreprises non alignées sur les objectifs de développement durable des Nations unies, tel que déterminé selon la méthode détaillée ci-dessus.

En 2023, la part actions du portefeuille a été réduite de 52.0% par rapport à son univers d'investissement de départ, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

Pour information des investisseurs la sociétés de gestion a procédé en cours d'année à un ajustement de sa méthodologie de suivi des réductions d'univers. Ce changement de méthodologie n'a pas été de nature à impacter significativement les performances des indicateurs de durabilité suivis.

Notre définition de l'investissement durable a changé en juillet 2023 pour intégrer l'alignement des ODD sur les opérations et le seuil d'alignement des dépenses d'investissement, qui est passé de 30 % à 50 %. Par conséquent, le pourcentage moyen de réduction de l'univers indiqué ci-dessus reflète la définition de l'investissement durable en place à ce moment-là : en utilisant l'ancien cadre des ODD pour les T1 et T2 et le cadre actuel des ODD pour les T3 et T4. En décembre

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

2023, nous avons également changé notre méthode de réduction d'univers afin d'éliminer tout biais qui pourrait mener à des différences significatives entre la composition des indices constituant ces univers et celle du portefeuille du fonds. C'est pourquoi la moyenne de réduction d'univers présentée plus haut est composée de la réduction d'univers non repondérée au Q1 Q2 Q3 et de la réduction d'univers repondérée au Q4 2023.

3) Alignement avec les objectifs de développement durable : au minimum 80% de l'actif net du fonds est investi en actions de sociétés alignées positivement sur les objectifs de développement durable des Nations unies considérés. Les niveaux minimaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 5% et 35% de l'actif net du fonds.

En 2023, 95.0% de l'actif net du fonds est investi en actions de sociétés alignées positivement sur les objectifs de développement durable des Nations unies considérés, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre. Les niveaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 37.5% et 57.5% de l'actif net du fonds, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre 2023. Notre définition de l'investissement durable a changé en juillet 2023 pour intégrer l'alignement des ODD sur les opérations et une modification du seuil d'alignement des dépenses d'investissement (« CapEx », qui est passé de 30 % à 50 %. Par conséquent, le pourcentage moyen d'investissements durables indiqué ci-dessus reflète la définition de l'investissement durable en place à ce moment-là : en utilisant la définition précédente pour les T1 et T2 et la définition actuelle pour les T3 et T4 2023 respectivement.

4) Responsabilité actionnariale : les engagements environnementaux et sociaux des entreprises conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote, et (d) participation aux assemblées d'actionnaires (ou de détenteur d'obligations). En 2023, Carmignac s'est engagé auprès de 60 sociétés, et 3 sociétés au niveau du fonds Carmignac Emergents. Ainsi, nous avons exercé 100% des votes pour les sociétés dans lesquelles nous avons des participations.

5) Objectif de faible intensité carbone : Le fonds visait également à atteindre des émissions carbone inférieures de 50% à celles de son indicateur de référence (MSCI EM (USD), dividendes nets réinvestis, converti en EUR), mesurées mensuellement par l'intensité carbone (tCO₂/m USD de chiffre d'affaires converties en euros ; agrégées au niveau du portefeuille ; (Scopes 1 et 2 du GHG Protocol)). En 2023, les émissions carbonées du fonds Carmignac Portfolio Emergents étaient 64.5% inférieures à celles de son benchmark, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

6) Principales incidences négatives (*principal adverse impacts*– « PAI ») : concernant le suivi des principales incidences négatives (*principal adverse impacts*– « PAI »), et conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288, le fonds suit 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs

pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales de leur intensité de GES.

En 2023, nous avons remplacé Impact Cubed par MSCI comme fournisseur de données pour le suivi des PAI, car MSCI offrait une plus grande transparence et une plus grande flexibilité pour construire nos propres outils à partir des données brutes fournies par MSCI. Veuillez trouver ci-dessous les performances des indicateurs concernant les principales incidences négatives pour l'année 2023, basé sur la moyenne des données à fin de trimestre, pour les portions actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 émissions GES	21609.00	100%
Scope 2 GES	Scope 2 émissions GES	10675.18	100%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	164292.30	100%
Total GES	Total émissions GES	197143.79	100%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	277.60	100%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	626.80	100%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	5%	100%
Part de la consommation et de la production d'énergie non-renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	85%	66%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	1.13	72%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	72%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	0.00	72%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	0.81	72%
Intensité de la consommation	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de	3.07	72%

d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)		
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement)	0.00	72%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	0.00	72%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.01	72%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	0.02	72%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	10.69	72%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	0%	100%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	4%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0.58	38%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d'euros de revenus	0.00	7%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00	100%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.59	100%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	14%	4%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres du conseil d'administration dans les entreprises	17%	100%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	100%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	115.66	50%

● ...ET PAR RAPPORT AUX PERIODES PRECEDENTES ?

Ce fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants de son approche basée sur quatre piliers pour mesurer la réalisation de son objectif d'investissement durable :

- 1) Taux de couverture de l'analyse ESG :** L'intégration ESG, au travers de la notation ESG effectuée via la plateforme ESG propriétaire « START » (*System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory*) de Carmignac est appliquée à au moins 90% des titres détenus . Au 30 décembre 2022, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 100% des titres (hors liquidités et produits dérivés).
- 2) Réduction de l'univers d'investissement** (minimum 20% de la part actions du portefeuille, ainsi que de la partie obligataire le cas échéant) : un filtrage négatif et des exclusions d'activités et de pratiques non durables, reflétées dans les faibles scores ESG de START, MSCI et ISS (« Institutional Shareholder Services ») ESG, sont effectués sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques préjudiciables à la société et à l'environnement, (b) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (c) armes controversées, (d) production de charbon thermique, (e) producteurs d'énergie n'ayant pas mis en place d'objectif d'alignement à l'Accord de Paris, (f) entreprises impliquées dans la production de tabac, (g) entreprises impliquées dans le divertissement pour adultes. Les exclusions étendues comprennent les secteurs du pétrole et du gaz, des armes conventionnelles, des jeux d'argent et des protéines animales. L'univers d'investissement est encore réduit par le nombre d'entreprises non alignées sur les ODD, tel que déterminé selon la méthode détaillée ci-dessus. Au 30 décembre 2022, la part actions du portefeuille a été réduite de 67.61% par rapport à son univers d'investissement de départ.
- 3) Alignement avec les objectifs de développement durable :** au minimum 50% de l'actif net du fonds a été investi en actions de sociétés alignées positivement à l'un des 9 ODD décrits ci-dessus. Au 30 décembre 2022, 96,7% de l'actif net du fonds est investi en actions de sociétés alignées positivement à l'un des 9 ODD décrits ci-dessus.
- 4) Responsabilité actionnariale :** les engagements environnementaux et sociaux des entreprises conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote, et (d) participation aux assemblées d'actionnaires (ou de détenteur d'obligations). En 2022, Carmignac s'est engagé auprès de 81 sociétés, et 4 sociétés au niveau du fonds Carmignac Emergents. Ainsi, nous avons exercé 100% des votes pour les sociétés dans lesquelles nous avons des participations.

Le fonds visait également à atteindre des émissions carbone inférieures de 30% à celles de son indicateur de référence (MSCI EM (USD), dividendes nets réinvestis, converti en EUR), mesurées par l'intensité carbone (tCO2/mUSD de recettes

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

converties en euros ; agrégées au niveau du portefeuille ; (Scopes 1 et 2 du GHG Protocol). Au 30 décembre 2022, les émissions carbone du fonds Carmignac Emergents étaient 70,98% inférieures à celles de son benchmark.

En outre, concernant le suivi des principales incidences négatives (*principal adverse impacts*- « PAI »), et conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288, le fonds suit 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales de leur intensité de GES.

Veuillez trouver ci-dessous les performances des indicateurs concernant les principales incidences négatives pour l'année 2022, basé sur la moyenne des données à fin de trimestre, pour les portions actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 émissions GES	12365	99%
Scope 2 GES	Scope 2 émissions GES	14867,5	99%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	231840	99%
Total GES	Total émissions GES	259067,5	99%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	322,06	99%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	521,05	99%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	8%	99%
Part de la consommation d'énergie non-renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	70%	99%
Part de la production d'énergie non-renouvelable	Part de la production d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	100%	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact	0,345	99%

climatique à fort impact - Total	climatique - Total		
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	N/A	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	N/A	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	0,8375	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	1,7025	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement)	N/A	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	N/A	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0,0275	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	0,1975	99%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	0,03	99%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	16%	99%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	2456,14	99%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0,4825	99%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d'euros de revenus	8928,1125	99%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	1%	99%

Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	68%	99%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	82%	99%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres du conseil d'administration dans les entreprises	15%	99%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0%	99%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	55,19	99%

● **DANS QUELLE MESURE LES INVESTISSEMENTS DURABLES N'ONT-ILS PAS CAUSE DE PREJUDICE IMPORTANT A UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE ?**

La société de gestion utilise les mécanismes suivants pour s'assurer que les investissements responsables du fonds ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social :

- 1) Réduction de l'univers d'investissement** (minimum 20% de la portion actions et de la portion obligations d'entreprise du portefeuille) :
 - i. Exclusions à l'échelle de la société de gestion** : les activités et pratiques non durables sont identifiées à l'aide d'une approche fondée sur les normes et règles internationales dans les domaines suivants : (a) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) production de charbon thermique, (d) producteurs d'énergie, (f) tabac, (g) divertissement pour adultes.
 - ii. Filtrage négatif propre au fonds** : des exclusions étendues ou plus strictes comprennent les secteurs du pétrole et du gaz, des armes conventionnelles, l'alcool, la production d'énergie, la production de charbon thermique (exclusion stricte), les sociétés impliquées dans l'élevage industriel, et les sociétés figurant sur la liste publiée par People for the Ethical Treatment of Animals (« PETA ») des entreprises testant leurs produits sur des animaux, ainsi que celles qui n'ont pas mis en place de politique permanente d'interdiction des tests sur les animaux. L'univers d'investissement est encore réduit par le nombre d'entreprises non alignées sur les objectifs de développement durable des Nations unies, tel que déterminé selon la méthode détaillée ci-dessus.

- 2) Responsabilité actionnariale :** les engagements ESG des entreprises contribuant à une meilleure sensibilisation aux politiques de développement durable des entreprises et à leur amélioration sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote, et (d) participation aux assemblées d'actionnaires (ou de détenteur d'obligations).

COMMENT LES INDICATEURS CONCERNANT LES INCIDENCES NEGATIVES ONT-ILS ETE PRIS EN CONSIDERATION ?

Les indicateurs concernant les incidences négatives sont suivis sur une base trimestrielle. Les incidences négatives sont identifiées selon leur degré de gravité. Après discussion avec l'équipe d'investissement concernée, un plan d'action est établi comprenant un calendrier d'exécution.

Le dialogue avec l'entreprise est généralement le plan d'action privilégié pour influencer l'atténuation des incidences négatives par l'entreprise concernée, auquel cas l'engagement de l'entreprise est inclus dans le plan d'engagement trimestriel de Carmignac, conformément à la politique d'engagement de Carmignac. Un désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de cette politique.

LES INVESTISSEMENTS DURABLES ETAIENT-ILS CONFORMES AUX PRINCIPES DIRECTEURS DE L'OCDE A L'INTENTION DES ENTREPRISES MULTINATIONALES ET AUX PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX ENTREPRISES ET AUX DROITS DE L'HOMME ? DESCRIPTION DETAILLEE :

La société de gestion applique un processus de filtrage des controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous les investissements dans le fonds.

La société de gestion agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettant aux entreprises multinationales d'évaluer les normes qui leurs sont applicables, y compris, sans que cela soit limitatif, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques standard liées au climat.

Le fonds applique un processus de filtrage des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes contre l'environnement, les droits de l'homme et le droit international du travail, pour citer les principales infractions, sont exclues. Ce processus de filtrage fonde l'identification des controverses sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations

unies et est communément appelé « filtrage normatif », intégrant un filtrage restrictif contrôlé et mesuré via le système ESG propriétaire de Carmignac « START ». Une notation et une recherche de controverse d'entreprise sont appliquées en utilisant des données extraites d'ISS ESG comme base de données de recherche.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



COMMENT CE PRODUIT FINANCIER A-T-IL PRIS EN CONSIDERATION LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE ?

La société de gestion s'est engagée à appliquer les normes techniques de réglementation (dits « RTS ») visées à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 qui qualifient 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif).

Afin d'atténuer les incidences négatives détectées, une évaluation plus poussée est réalisée dans le but d'identifier une stratégie d'engagement ou de désinvestissement éventuel de la société, comme indiqué dans les politiques de Carmignac consacrées à l'Engagement et aux Principales incidences négatives.

Dans le cadre de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données tiers, MSCI, nous permet de suivre l'impact de nos fonds pour chaque PAI. Les valeurs PAI du fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds sous performe l'indice de référence au-delà d'un certain seuil, nous recherchons les entreprises qui contribuent le plus à la sous-performance du PAI en question. Ces sociétés sont considérées comme des valeurs aberrantes.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet de nous engager auprès des entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact. Nous avons identifié que Hyundai était l'un des principaux contributeurs à la sous-performance de Carmignac Emergents pour les processus de suivi de la conformité UNGC/OCDE en 2022. Par conséquent, nous nous sommes engagés avec Hyundai en 2023, suite à nos deux engagements avec l'entreprise en 2022. La récente controverse liée à la présence d'enfants dans les chaînes d'approvisionnement de l'Alabama a suscité un intérêt particulier. L'entreprise a pris une série de mesures énergiques, dont l'audit de 19 usines en Alabama. Elle a expliqué son ambition d'améliorer l'examen de ses chaînes d'approvisionnement mondiales d'un point de vue social. Nous suivrons les mesures prises par l'entreprise.

QUELS ONT ETE LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE CE PRODUIT FINANCIER ?

Veuillez trouver ci-dessous les 15 principaux investissements de 2023 basés sur la moyenne des données à fin de mois :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TAIWAN SEMICONDUCTOR	Technologies de l'Information	8.46%	Taiwan
SAMSUNG ELECTRONICS	Technologies de l'Information	8.31%	Corée du Sud
GRUPO BANORTE	Finance	5.93%	Mexique
CENTRAIS ELETRICAS BRASILEIRAS SA	Services aux Collectivités	4.97%	Brésil
MINISO GROUP HOLDING LTD	Consommation Discrétionnaire	4.39%	Chine
LG CHEM LTD	Matériaux	4.21%	Corée du Sud
ANTA SPORTS PRODUCTS LTD	Consommation Discrétionnaire	3.95%	Corée du Sud
HONG KONG EXCHANGES & CLEARING LTD	Finance	3.66%	Hong Kong
JD.COM INC	Consommation Discrétionnaire	3.64%	Chine
HYUNDAI MOTOR CO	Consommation Discrétionnaire	3.52%	Corée du Sud
KE HOLDINGS INC	Immobilier	3.45%	Chine
NEW ORIENTAL EDUCATION & TECHONOLGY GROUP	Consommation Discrétionnaire	3.12%	Chine
ICICI LOMBARD GENERAL INSURANCE	Finance	2.96%	Inde
QINGDAO HAIER CO LTD	Consommation Discrétionnaire	2.96%	Chine
DABUR INDIA	Biens de Consommation de Base	2.52%	Inde

Source: Carmignac, 29.12.2023

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

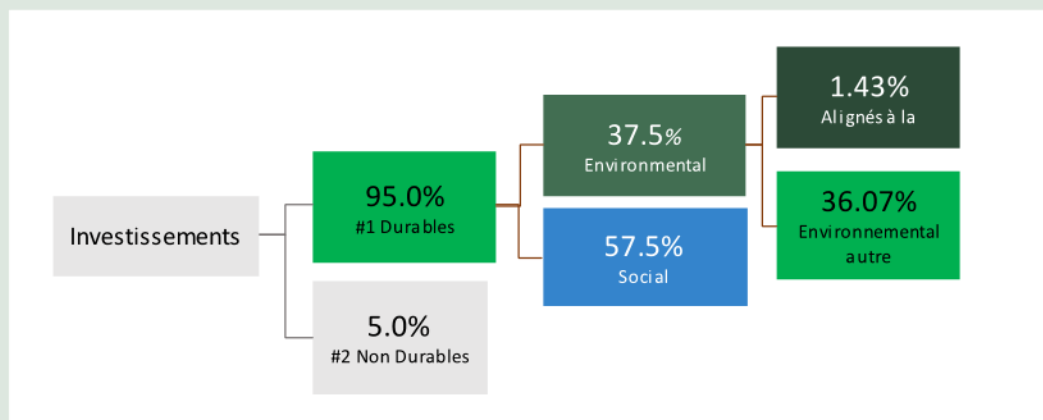
● QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENT LIES A LA DURABILITE ?

En 2023, 95.0% de l'actif net du fonds était investi dans des entreprises durables selon la définition décrite précédemment, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

● QUELLE ETAIT L'ALLOCATION DES ACTIFS ?

Une proportion minimale de 80 % de l'actif net du fonds est utilisée pour atteindre l'objectif durable du fonds, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2023, 95.0% de l'actif net du fonds ont été utilisés pour atteindre l'objectif durable du fonds, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

Les niveaux minimums d'investissements durables à objectifs environnementaux et sociaux (tels que décrits dans le graphique ci-dessous) seront respectivement de 5% et 35% des actifs nets du Compartiment. En 2023, ces proportions étaient respectivement de 37.5% et 57.5% de l'actif net du Fonds, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.



La catégorie **#1 Durables** couvre les Investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements qui ne peuvent être qualifiés d'investissements durables.

DANS QUELS SECTEURS ECONOMIQUES LES INVESTISSEMENTS ONT-ILS ETE REALISES ?

Vous trouverez ci-dessous la répartition des secteurs économiques dans lesquels les investissements de ce fonds ont été réalisés au cours de l'année 2023, sur la moyenne des données de fin de 12 mois :

Secteurs économiques	% d'actifs
Consommation Discrétionnaire	27.5%
Technologies de l'Information	18.50%
Finance	14.9%
Services aux Collectivités	8.3%
Industrie	6.3%
Santé	5.4%
Immobilier	5.2%
Matériaux	4.2%
Biens de Consommation de Base	3.2%
Services de Télécommunication	2.1%
Cash	4.4%

Source: Carmignac, 29.12.2023



DANS QUELLE MESURE LES INVESTISSEMENTS DURABLES AYANT UN OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL ETAIENT-ILS ALIGNES A LA TAXONOMIE DE L'UE ?

Le fonds a un objectif environnemental lié aux Objectifs de Développement Durable et non à la Taxonomie Européenne. Au 29 décembre 2023, son alignement à la taxonomie de l'UE était de 1.43%.

LE PRODUIT FINANCIER A-T-IL INVESTI DANS DES ACTIVITES LIEES AU GAZ FOSSILE ET/OU A L'ENERGIE NUCLEAIRE CONFORMES A LA TAXONOMIE DE L'UE ?

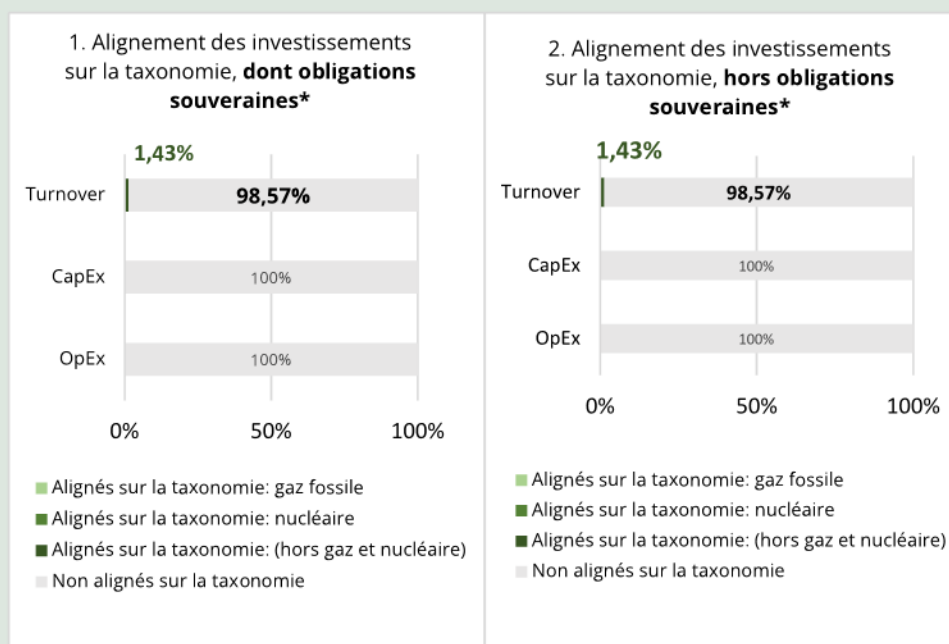
☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non :

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



● QUELLE ETAIT LA PART DES INVESTISSEMENTS REALISES DANS DES ACTIVITES TRANSITOIRES ET HABILITANTES ?

Non applicable.

● OU SE SITUAIT LE POURCENTAGE D'INVESTISSEMENTS ALIGNES SUR LA TAXONOMIE DE L'UE PAR RAPPORT AUX PERIODES DE REFERENCE PRECEDENTES ?

En 2022, le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE était de 1.28%.

QUELLE ETAIT LA PART D'INVESTISSEMENT DURABLES AYANT UN OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL QUI N'ETAIENT PAS ALIGNES SUR LA TAXONOMIE DE L'UE ?

En 2023, le niveau d'investissements durables ayant un objectif environnemental mais ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE est de 36.07% de l'actif net, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.



QUELLE ETAIT LA PART D'INVESTISSEMENTS DURABLES SUR LE PLAN SOCIAL ?

En 2023, le niveau d'investissements durables ayant un objectif social était de 57.5% de l'actif net, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

QUELS ETAIENT LES INVESTISSEMENTS INCLUS DANS LA CATEGORIE « NON DURABLES », QUELLE ETAIT LEUR FINALITE ET EXISTAIT-IL DES GARANTIES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES MINIMALES ?

Outre les investissements durables, le fonds peut investir dans des liquidités (et instruments équivalents) à des fins de gestion de la liquidité. Le fonds peut également investir dans des instruments dérivés à des fins de couverture.

Dans la mesure où le fonds prend des positions courtes en utilisant des instruments dérivés sur sous-jacent unique, les exclusions définies à l'échelle de la société de gestion s'appliquent. Ces produits dérivés sont examinés pour s'assurer qu'ils respectent les normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes du travail et de lutte contre la corruption, par le biais d'un filtrage des controverses (approche « basée sur les normes »). Ces investissements sont soumis à un examen des garanties minimales pour s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

QUELLES MESURES ONT ETE PRISES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE AU COURS DE LA PERIODE DE REFERENCE ?

Les actions ci-dessous ont été menées au niveau du dispositif de la société de gestion en 2023 afin de soutenir le processus d'investissement dans le respect des caractéristiques environnementales et sociales :

Intégration ESG

- Nous avons continué à développer notre système propriétaire ESG, appelé START, qui regroupe les données brutes des entreprises liées à l'ESG sur une seule interface, ce qui comprend des données sur l'impact, le carbone et les controverses, ainsi que des analyses exclusives de nos analystes.
- Nous avons développé notre méthodologie d'alignement sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies via les opérations, que nous utilisons pour une large sélection de nos fonds. Cette méthodologie nous aide à évaluer dans quelle mesure les pratiques opérationnelles d'une entreprise sont alignées sur les ODD des Nations unies.

Rapport sur le développement durable

- Nous avons ajouté des données ESG dans nos rapports de fonds pour nos fonds de l'article 8 et 9, détaillant la performance des indicateurs ESG par rapport à nos indices de référence et l'alignement de leurs investissements sur les objectifs de développement durable des Nations unies.
- Nous avons encore affiné notre focalisation sur trois thèmes clés du développement durable : le climat (C), l'émancipation (E) et le leadership (L). Nous avons publié un guide à l'intention des entreprises dans lesquelles nous investissons sur nos attentes en matière d'ESG par rapport à ces thèmes : https://carmidoc.carmignac.com/ESGGUIDE_FR_fr.pdf

Engagements

- Objectif 100 % de votes : nous avons réussi à participer à près de 100 % (95 % en 2023) de tous les votes possibles lors des assemblées générales annuelles. Nous nous sommes engagés auprès de 60 entreprises sur des questions ESG et avons commencé à publier des rapports trimestriels sur les principales statistiques de vote et des exemples d'engagements.
- Stewardship Code : Nous avons été approuvés par le FRC pour devenir signataire du Stewardship Code en respectant tous les principes, tels qu'ils sont formalisés dans notre rapport sur la responsabilité actionnariale annuel : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_fr.pdf
- Consultation réglementaire : Contribution complète aux consultations de la Commission européenne, soit directement, soit par l'intermédiaire des groupes de travail de nos associations de fonds : EFAMA, AI, UK, Alfi Luxembourg et AFG, France. Il nous a été demandé de présenter au régulateur français notre méthodologie de réduction de l'univers d'investissement basée sur des critères ESG sans biais

sectoriels, qui a été retenue dans le contexte des nouvelles lignes directrices de l'industrie.

Transparence

- Nous avons créé un nouveau centre d'investissement durable sur notre site web pour valoriser notre approche, nos politiques et nos rapports en matière d'ESG : https://www.carmignac.fr/fr_FR/investissement-durable/aperçu
- Nous avons lancé un calculateur de résultats ESG afin que les investisseurs puissent évaluer les contributions sociales et environnementales de leurs investissements dans nos fonds responsables et durables. Notre calculateur de résultats ESG est avant tout un outil pédagogique pour les aider à comprendre ce que leur épargne finance indirectement. Il reflète notre engagement en matière de transparence et renforce notre approche de l'investissement durable. Il est disponible ici : https://www.carmignac.fr/fr_FR/investissement-durable/simulateur-investissement-responsable

Engagements collaboratifs

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit aux engagements les plus influents et les plus efficaces. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent le plus efficacement influencer les entreprises en portefeuille sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et en fin de compte contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés. C'est dans cette optique que nous avons renforcé notre participation à Climate 100+.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits d'actionnaires et l'engagement avec les entreprises dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et l'équipe ESG. Nous pensons que notre engagement permet de mieux comprendre comment les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent considérablement leur profil ESG tout en assurant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'une des cinq considérations suivantes 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé, ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et détenteurs d'obligation lorsque cela permet d'influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et maintient des politiques et des directives.

En 2023, nous nous sommes engagés avec 60 entreprises sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, et avec 3 entreprises dans ce fonds particulier.

En 2023, nous nous sommes entretenus avec Anta Sports sur son approche de l'approvisionnement responsable en coton, car nous avons constaté que l'entreprise avait quitté la Better Cotton Initiative, et nous voulions savoir si l'entreprise continuerait à

s'approvisionner en coton produit dans la région autonome du Xinjiang Uygur, au nord-ouest de la Chine.

L'entreprise a confirmé qu'elle avait mis en place plusieurs processus pour gérer sa chaîne d'approvisionnement.

L'entreprise a déclaré qu'elle n'était pas en mesure de commenter sa décision de quitter la Better Cotton Initiative, étant donné qu'il s'agit d'un sujet politique, et qu'elle ne pourra pas réintégrer l'initiative tant que celle-ci ne cessera pas d'affirmer qu'il y a du travail forcé au Xinjiang. Les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement constituent un risque important pour l'entreprise. Cet engagement nous a donné un aperçu des pratiques de l'entreprise, mais nous n'avons pas pu obtenir de réponse claire à notre question au cours de l'appel. Par conséquent, nous continuerons à dialoguer avec l'entreprise et nous aurons un autre appel avec elle au début de l'année 2024.



QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE DURABLE ?

Non applicable.

● EN QUOI L'INDICE DE REFERENCE DIFFERAIT-IL D'UN INDICE DE MARCHÉ LARGE ?

Non applicable.

● QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER AU REGARD DES INDICATEURS DE DURABILITE VISANT A DETERMINER L'ALIGNEMENT DE L'INDICE DE REFERENCE SUR L'OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE ?

Non applicable.

● QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE ?

Non applicable.

● QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE MARCHÉ LARGE ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

CARMIGNAC GESTION

24, place Vendôme - 75001 Paris. Tél. : (+33) 01 42 86 53 35-Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 15 000 000 € - RCS Paris B 349 501 676

www.carmignac.com

